



Permis ambulance en France

Par **veronique**, le **20/05/2010 à 17:02**

Bonjour, mon mari qui est marocain voudrais être ambulancier peut il avoir le permis ambulance, pendant le delai de demande de changement de permis en permis français, ce qui a l'air d'être un peu long. Il a une proposition d'embauche et il n'est préciser nulle part qu'il faut qu'un ambulancier est un permis français puisque le permis ambulance est une carte verte ou jaune que l'on obtient a la prefecture après une visite médicale. merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **21/05/2010 à 23:20**

Bonjour, Il ne peut conduire un VSL ou une ambulance qu'avec le permis français. Je pense qu'il est en France depuis un certain temps, il avait 1 an pour faire échanger son permis marocain pour un permis français, que ne l'a-t-il fait à ce moment là ? Aujourd'hui, pour avoir un permis français, il doit s'inscrire en auto-école et passer, comme tout citoyen, ses épreuves du code et de la conduite. Bon courage à lui et bonne chance.

Par **jeetendra**, le **22/05/2010 à 11:52**

Bonjour, pour être ambulancier il faut être titulaire du certificat de capacité d'ambulancier délivré après une préparation obligatoire (centre agréé par le Ministère des Affaires sociales. La formation est payante). Pour suivre cette formation il faut être titulaire depuis plus de 2 ans d'un permis de conduire B avec mention ambulance et être possesseur de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). La mention ambulance sur le permis est

accordée après un contrôle médical effectué par la commission du permis de conduire de chaque préfecture.rnrnCordialement.